

SCI Michel THOMAS

De: SCI Michel THOMAS [scimt@sfr.fr]
Envoyé: mardi 30 novembre 2021 14:41
À: 'Pierre-Emmanuel TROUVIN'
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : La Plateforme du Bâtiment - projet renouvellement bail 2/2

Cher Maître,

Nous vous confirmons notre accord sur les modalités d'intervention au temps passé sur la base d'un aux horaire de 280 € HT.

Cordialement

Th. THOMAS

De : Pierre-Emmanuel TROUVIN [<mailto:ptr@trouvin-avocats.fr>]
Envoyé : mardi 30 novembre 2021 12:02
À : SCI Michel THOMAS
Cc : Laurent MARTIGNON; Cabinet TROUVIN
Objet : RE: SCI Michel THOMAS : La Plateforme du Bâtiment - projet renouvellement bail 2/2

Cher Monsieur,

J'accuse bonne réception de l'ensemble de ces éléments.

Nous préparons un projet de congé avec offre de renouvellement que nous vous soumettrons dans le courant de la semaine prochaine.

Nous vous précisons que nos honoraires sont facturés au temps passé sur la base d'un taux horaire de 280 € HT justifié par un détail de diligences.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur ces modalités d'intervention.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Pierre-Emmanuel TROUVIN

Avocat au Barreau de Paris



De : SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr>
Envoyé : mardi 30 novembre 2021 11:46
À : Pierre-Emmanuel TROUVIN <ptr@trouvin-avocats.fr>
Objet : SCI Michel THOMAS : La Plateforme du Bâtiment - projet renouvellement bail 2/2

Maître,

